



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE RÉGULATION

45 allée Scheffer • L-2922 Luxembourg • Tél : (352) 45 88 45-1 • Fax (352) 45 88 45-88

## Demande d'autorisation pour l'utilisation d'équipements radioélectriques sur un navire ou sur un bateau.

Nouvelle demande :   
Mise à jour :  No. licence : NV /

### 1. ADRESSE DE CORRESPONDANCE / FACTURATION:

Nom :	
Rue, numéro :	
Code postal :	Localité :
Boîte postal :	Localité B.P. :
Tél. (privé) :	Tél. (bureau) :
Tél. (mobile) :	
Fax.:	E-mail :

### 2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PROPRIETAIRE :

Nom :	
Rue, numéro :	
Code postal :	Localité :
Boîte postal :	Localité B.P. :
Tél. (privé) :	Tél. (bureau) :
Tél. (mobile) :	
Fax.:	E-mail :

### 3. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TITULAIRE DE LA LICENCE :

Nom :	
Rue, numéro :	
Code postal :	Localité :
Boîte postal :	Localité B.P. :
Tél. (privé) :	Tél. (bureau) :
Tél. (mobile) :	
Fax.:	E-mail :

### 4. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU NAVIRE OU BATEAU :

**Une copie du certificat d'immatriculation est à joindre.**

Nom du navire/bateau :	
Indicatif d'appel maritime :	Indicatif d'appel voie intérieure :
MMSI :	ATIS :
Code d'identification de l'autorité chargée de la comptabilité (CIAC) :	pour les communications terrestres : _____
	pour les communications par Inmarsat : _____
Numéros Inmarsat attribués : _____	

Type :  Professionnel maritime

Professionnel voie intérieure

Plaisance maritime

Plaisance voie intérieure

Port d'attache :

Numéro d'identification du navire :  
(IMO code ou n° d'immatriculation)

Jauge brute :

Nombre maximal de personnes à bord :

Nombre d'embarcations de sauvetage :

## 5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS RADIOÉLECTRIQUES

Description de l'équip.	Nombre	Fonctions assurées (à cocher)	Remarques
E/R VHF DSC fixe		<input type="checkbox"/> Radiotéléphonie <input type="checkbox"/> ASN/DSC <input type="checkbox"/> ATIS	
E/R VHF fixe		<input type="checkbox"/> Radiotéléphonie <input type="checkbox"/> ATIS	
DSC VHF fixe			
E/R VHF portable			
E/R UHF portable			
E/R MF/HF		<input type="checkbox"/> Radiotéléphonie <input type="checkbox"/> ASN/DSC <input type="checkbox"/> Télégraphie/NBDP	
DSC MF/HF fixe			
NBDP/TELEX			
EPIRB/RLS SAT (COSPAS SARSAT)		<input type="checkbox"/> 406.05 MHz <input type="checkbox"/> 121.525 MHz (Homing)	
EPIRB/RLS SAT (Inmarsat E)			
EPIRB/RLS		<input type="checkbox"/> 2182 kHz <input type="checkbox"/> 243 MHz <input type="checkbox"/> 156.525 MHz	
SART			
NAVTEX			
AIS			
SSAS			
RADAR (Bande S)			
RADAR (Bande X)			
Inmarsat A			
Inmarsat B			
Inmarsat C			
Inmarsat Mini-M			
Inmarsat Fleet		<input type="checkbox"/> <a href="#">F77</a> <input type="checkbox"/> <a href="#">F55</a> <input type="checkbox"/> <a href="#">F33</a> <input type="checkbox"/> <a href="#">Broadband</a>	
GPS/DGPS			
Autres :			

## Conditions générales:

Le soussigné se déclare d'accord que les données fournies sont sauvegardées électroniquement dans une base de donnée auprès de l'Institut. En outre il se déclare d'accord que certaines de ces données sont notifiées auprès de l'UIT et peuvent être téléchargées du site <http://www.itu.int/mars>.

Les numéros d'identification (ATIS, MMSI, numéro APPEL SÉLECTIF) doivent être programmés correctement dans les équipements concernés (ASN, RLS, VHF ATIS, TELEX). L'Institut assignera ces numéros d'identification.

Tout changement du nom du navire, de la composition de l'installation radioélectrique, du propriétaire etc. doit être signalé par courrier sans délai afin de modifier la licence.

Les dispositions générales applicables aux stations radioélectriques installées à bord des navires sont fixées par le Règlement des Radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications.

Toute installation radioélectrique doit être conforme à la réglementation en vigueur et dans les conditions prévues par celle-ci. A cette fin, il est nécessaire de vérifier la conformité CEI ou MED et de l'utiliser conformément aux prescriptions de la notice d'utilisation.

La licence est un document international. Elle doit se trouver obligatoirement à bord du navire. Elle décrit les équipements radioélectriques de la station de bord. Il est indispensable de veiller à ce que la licence soit à jour.

Une installation radioélectrique ne peut être utilisée que par une personne titulaire d'un certificat d'opérateur approprié ou sous la responsabilité d'un opérateur qualifié présent à bord.

Le soussigné certifie l'exactitude des données fournies. Il déclare avoir pris connaissance des conditions générales figurant ci-dessus et s'engage à acquitter les redevances dues à l'utilisation du spectre hertzien.

Fait à ....., le .....

.....  
Signature du demandeur

Le présent document doit être adressé à : Institut Luxembourgeois de Régulation  
L-2922 Luxembourg  
Téléphone: +352 45 88 45 1  
Télécopie : +352 45 88 45 88

Adresses e-mail :  
lidia.liszka@ilr.lu  
ou  
monique.schalz@ilr.lu